rite.

Étant tout jeune encore, il volait son père. Plus tard, au régiment il déroba des bijoux à son capitaine, fut délaré pour ce délit à un Conseil de guerre et condamné à cinq ans de prison. Il tenta de s'évader du Cherche-Midi et faillit réussir.

C'est lui qui, en 1898, inventa le vol au téléphone, au préjudice de M. Kastor, un négociant de la rue de la Grande-Bretagne, qui en fut pour 10.000 francs. Arrêté, à quelques jours de là, il bouscule les agents qui le conduisent au poste et s'échappe.

Allmayer mène une existence de grand seigneur, en s'affublant de noms ronflants. Successivement, il s'appelle le comte de Bonneville, le vicomte de Mestre, le comte de Maupas, le comte de Motteville, de Maryer, de Meyer, etc. Il fréquente les courses, les premières, les restaurants à la mode.

Il fait des dupes nombreuses, se procure de l'argent par tous les moyens et le dépense sans compter. Allmayer donne, par exemple, aisément un louis à l'employé de chemin de fer qui ouvre la portière de son compartiment.

Sa précédente évasion est restée célèbre. Arrêté de nouveau, il est conduit à Mazas. Un jour, pendant l'instruction de son affaire, un inspecteur de la sûreté entre dans le cabinet du juge M. Villers, pour réclamer l'ordre d'élargissement d'un prévenu. Le juge n'ayant pas sous la main l'imprimé réglementaire, libelle une lettre manuscrite au directeur de Mazas, y apposé son cachet et signe. Des lors, l'aiguelin de haut vol élabore son plan d'évasion.

Réintégré le soir dans sa cellule, il demande du papier et des plumes pour préparer sa défense. Il remplit de nombreux feuillets.

Le lendemain on le reconduit chez le juge. Il étale ses feuillets sur la table de M. Villers, parvient à glisser parmi eux une feuille de papier à l'en-tête du Parquet et une enveloppe portant dans un angle : « Ordre de M. le procureur-général » qu'il vient de subtiliser. De retour à la prison, il écrit les lignes suivantes, en imitant à la perfection l'écriture du magistrat :

A monsieur Lartan, directeur de Mazas

Monsieur le Directeur,

Je reçois de M. le procureur de la République l'ordre de mettre en liberté le nommé Allmayer.

Veuillez, en conséquence, signer ce sous même la levée de toute de prévention que je relaverai demain.

Le juge d'instruction, VILLERS.

Puis Allmayer plie soigneusement la lettre en quatre, la met sous enveloppe et la place dans sa poche. Mais, telle quelle, cette pièce n'est pas complète. Il lui manque pour être valable, le cachet du juge. Allmayer n'est pas longtemps embarrassé pour si peu.

Bientôt il est ramené à l'instruction. Assis devant son bureau, M. Villers l'interroge, avant de faire de lui son greffier qui transcrit les réponses du prisonnier. A côté d'Allmayer se tient l'huissier de service.

Tout en argumentant, Allmayer s'empare machinalement d'un timbre-poste et le fait tourner entre ses doigts. A certain moment, il se met à gesticuler et, d'un coup de poing, envoie l'encrier du magistrat sur le pantalon du garde. Tableau ! Le garde se lève, furieux. C'est ce qu'attendait l'astucieux escroc qui profite de son trouble pour signer de l'indispensable timbre la lettre libératrice.

En sortant de chez M. Villers, il est conduit à la voiturette pour y attendre la voiture cellulaire. Il tend alors sa lettre à un brave municipal :

— A propos, lui dit-il d'un ton dégagé, j'allais oublier que M. Villers m'avait chargé de remettre cette lettre à l'un de vous.

Le pli présente toutes les caractères de l'authenticité. Sans défiance, le municipal va le présenter à son chef qui s'empresse de le faire parvenir à son adresse.

Quelques heures plus tard, Allmayer sortait de prison la tête haute salué jusqu'à terre par ses gardiens. Le soir même il assistait à la représentation de la Comédie-Française.

Il resta un certain temps à Paris, où il reprit la vie joyeuse, puis il passa en Belgique, y fut arrêté, plaida contre eux qui avaient osé mettre la main sur lui, gagna son procès, grâce à son audace. On le retrouva à Paris en 1887. Il met en circulation des traites signées du nom de M. Alfassa. Enfin, au mois de septembre 1888, il se fait prendre au Havre par l'agent Soudais qui l'avait vainement cherché à Belgrade, à Genève, à Biarritz, à Bordeaux, à Cognac, au Mans, et même au Maroc.

A la Guyane, il fomenta, dit-on, puis dénonça la rébellion des forçats-amarrisés, au cours de laquelle Simon dit le Biscuit, le complice de Ravachol, trouva la mort il y a quelques années.

Tel est l'homme. On ne l'a pas encore repris — certes non !...

Henri PETITJEAN.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*. *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, communique à l'*Univers* une lettre dans laquelle il a noté les déclarations qui lui ont été faites par le président du Conseil, relativement à l'application de la loi sur les associations aux congrégations religieuses, au cours d'un entretien qu'il vient d'avoir avec lui.

Le point principal de ces déclarations vise la circulaire de M. Leygues, concernant les écoles, et, d'après M. l'abbé Gayraud, M. Waldeck-Rousseau se serait exprimé de la manière suivante :

M. Waldeck-Rousseau m'a déclaré que dans le cas où les congrégations se bornent à des services rendus pour une activité quelconque au propriétaire légal de l'immeuble, comme cela a lieu dans certains hospices ou autres établissements des communes, des départements et de l'Etat, il n'y a pas là de « fondation faite par la congrégation », et, par suite il serait contraire à la loi d'exiger pour ce genre de communautés un décret d'autorisation du Conseil d'Etat. En conséquence, les écoles primaires congréganistes qui se fondent dans ces conditions, c'est-à-dire où les congréganistes ne font que louer leurs services pédagogiques, peuvent faire ouvertes en se conformant aux seules prescriptions de la loi de 1836, et il serait illégal d'exiger pour l'ouverture de ces écoles un décret spécial, ni même demande préalable d'autorisation. A plus forte raison ne doit-on rien exiger de pareil s'il s'agit que d'un changement de local ou de titulaire. Il va sans dire cependant qu'en vertu de l'article 14 de la loi du 1er juillet, le congréganiste qui fait une déclaration d'ouverture d'école doit justifier que sa congrégation est autorisée au moins qu'elle a demandé l'autorisation.

Les Pères Assomptionnistes à Londres

Londres, 31 octobre. — Les Pères assomptionnistes français qui sont venus s'établir à Londres, sont le père Marie-Joseph, père supérieur, et les pères André et Barnabé. Ils ont acheté une maison dans la partie Est de Londres. Le magasin qui s'y trouve sera transformé en oratoire et le public y sera admis dès dimanche prochain.

Les Pères ont l'intention de faire construire une église dès qu'ils auront trouvé un endroit convenable dans les environs.

LE PÈLERINAGE DIOCÉSAIN A LOURDES

Nous avons reçu du Comité des Pèlerinages de Lourdes, la communication suivante qu'on ne lira pas sans intérêt :

Nous sommes certain d'être agréable à tous les amis de Notre-Dame de Lourdes, en publiant une courte relation des principales guérisons qui se sont produites lors du même pèlerinage diocésain. Ces guérisons ont été nombreuses et extraordinairement intéressantes. Longuement discutées par une commission médicale, sous la présidence du savant docteur Boissarie, par les médecins du Nord et bon nombre de médecins étrangers présents à Lourdes, douze d'entre elles ont fait l'objet de procès-verbaux et de rapports spéciaux, consignés dans les archives de la Grotte. Rappelons la Sainte Vierge n'a montré une aussi prodigue de faveurs insignes envers les pèlerins du Nord ; il convient d'ajouter que ceux-ci formaient un groupe compact de six mille personnes, et l'on se demande si la Vierge de Lourdes n'a pas été touchée et vaincue, autant par le nombre de ses enfants qui lui adraient et la pieuse vaillance de leurs supplications.

Notre première malade guérie fut Clémence Havez, âgée de vingt neuf ans, habitant rue de Gand, numéro 54, à Lille. Il y a cinq ans, elle fit une chute de quatre mètres, se fractura la mâchoire inférieure et se mit une contusion grave de la colonne vertébrale ou dorsale, amenant bientôt une paralysie complète des deux jambes. —

Notre seconde guérison intéressante également la ville de Lille : elle est produite aux piscines, le mercredi matin 11 juillet dernier. Elle n'a pas pour sujet d'une jeune fille ; elle en a cinq, elle n'a pas moins de : elle fit le voyage de Lourdes couchée sur un matelas. Le mardi 17 septembre, au moment où le Très-Saint-Sacrement passait devant elle, elle s'est dressée sur son brancard et a pu immédiatement marcher sans appui.

[illegible] la guérison se maintient pleine, aux pieds de la Vierge couronnée de l'Esplanade. On entend toutefois cup dans la direction de la Grotte, des acclamations enthousiastes et la grande nouvelle se répand en un instant jusqu'à nous : un aveugle de Lille vient d'être guéri. C'est Charles Keerstbick, âgé de 50 ans, veuf avec deux enfants, demeurant rue Comte, 15, à Lille.

Keerstbick est aveugle depuis trois ans ; dès le début, il avait reçu les soins de M. le Docteur Dujardin, professeur à la Faculté catholique de Lille, dont le traitement n'avait donné aucun résultat ; il se confia ensuite à M. le Docteur Desparmonchel, doyen de la Faculté de l'Etat de Lille, qui ne fut pas plus heureux. Condamné par les médecins, Keerstbick sollicita de la municipalité l'autorisation de mendier sur la voie publique ; presque tous les Lillois le connaissent pour lui avoir donné l'aumône. Il fut accompagné à Lourdes par une religieuse qui ne le quitta qu'aux piscines. M. le Docteur Vienne de Boulogne lui frottait des *lotions sur les yeux, lorsque subitement* il s'écria : « Je vois ! »

Fou de surprise et de joie, il se rend, porté par une foule enthousiaste, au bureau des constatations médicales où il peut lire les gros caractères d'un journal et distinguer facilement l'heure à une montre. Il était porteur d'un certificat de M. Dujardin, désirant lui jouer amicalement et voici en ces termes : « M. Keerstbick est atteint de cécité totale et incurable par atrophie des nerfs optiques ». Au dire des médecins, l'atrophie des nerfs optiques est une lésion absolument irréparable ; d'ailleurs, l'opinion de M. Dujardin était partagée par M. Desparmonchel, pour ces deux oculistes éminents, la cécité était « totale » et « incurable ».

Marie Lefebvre est une petite fille habitant à Cambrai. Elle a 9 ans ; depuis l'âge de trois ans, c'est-à-dire depuis six années, elle est atteinte d'un mal de pied cervical. La carie osseuse a déterminé, peu après le début de la maladie, la compression de la moelle et consécutivement la paralysie de la jambe gauche et du bras gauche ; la tête est légèrement renversée en arrière et immobilisée sur la colonne vertébrale. L'enfant ne peut, avec la tête, ni dire oui, ni dire non. Le jeudi 19 septembre, à la suite d'une immersion dans la piscine, le mouvement revient dans le bras, puis dans la jambe, les mouvements de la tête existent dans tous les sens et ne sont pas douloureux, la marche est possible malgré la faiblesse des membres qui, depuis six ans, étaient impotents.

Terminons enfin par le récit d'une guérison qui a longuement retenu l'attention des médecins pour lesquels ce cas est le plus intéressant de tous. C'est celui de Marie Savoie, âgée de 25 ans, demeurant au Cateau. Cette jeune fille eut, il y a trois ans, un rhumatisme articulaire aigu avec endocardite et péricardite ; cette maladie de cœur ne fit que s'aggraver de jour en jour et elle en était arrivée à la dernière période. Les médecins déclarent qu'il y a un danger imminent à transporter la malade, celle-ci veut à tout prix aller à Lourdes ; on la porte dans le train sur un matelas, au milieu des protestations indignées des habitants du Cateau, s'élevant contre le fanatisme et l'imprudence des organisateurs de pèlerinages.

L'intérêt de ce cas réside dans ce fait que le médecin du train, en présence de l'état grave de la malade, ne la quitta pour ainsi dire point jusqu'à Lourdes et qu'il put l'examiner à son aise et d'une façon parfaite. Ce médecin, M. Prot, constata chez Marie Savoie, l'existence d'une maladie de cœur extrêmement avancée, avec soufflure du cœur au péricarde ; il déclara que les pulsations étaient *irrégulières et que par instants, elles faisaient totalement* défaut. A Saint-Pierre-des-Corps, le pouls était devenu imperceptible, les boissons n'étaient plus avalées, mais s'épanchaient sur le bord des lèvres, le docteur crut que c'était la fin ; on administra l'Extrême-Onction à la hâte. Sous l'influence d'une piqûre de caféine, au bout d'un quart d'heure environ, pendant lequel on crut que la mort avait achevé son œuvre, on perçut un faible gémissement, peu à peu la malade reprit connaissance et à force de soins, on fut assez heureux pour l'amener vivante à Lourdes.

Il ne fallait point songer à la transporter aux piscines, les médecins s'y opposaient formellement, on n'osa même pas le mettre à la procession, elle fut cependant avec mille précautions placée sur le passage du Saint-Sacrement pour la première fois, le vendredi 20 septembre. C'était M. le vicaire général Cuchet qui officiait. A la première bénédiction individuelle qu'elle reçut, elle dit à l'infirmière qu'elle avait ressenti dans tout son être une violente commotion ; il lui semblait qu'une seconde bénédiction la guérirait complètement. On fit part de son désir à M. le vicaire général et au moment où il la bénissait de nouveau, Marie Savoie se leva de son brancard, elle était guérie ! Les médecins l'examinèrent immédiatement avec le plus grand soin et déclarèrent qu'elle ne présentait aucun signe de maladie de cœur.

Le soir même, l'heureuse jeune fille, qui depuis son départ du Cateau n'avait pris que quelques cuillerées de bouillon, pouvait manger un œuf et du pain ; le lendemain, elle déjeunait avec du poulet et des petits pois.

Le cadre dont nous disposons ne nous permet pas d'entrer dans le détail des autres guérisons. Pour terminer cette trop courte et incomplète revue, nous ne pouvons mieux faire que de citer les lignes suivantes si judicieuses que nous empruntons au journal de la « Grotte de Lourdes » :

« Quelques personnes regrettent que tous ces faits » soient livrés d'une manière trop hâtive à la publicité ; » ces publications hâtives répondent nécessaires par l'impérieuse curiosité des pèlerins qui cherchent avant » des renseignements peu sûrs à côté de leurs pieux » devoirs, ont aussi leurs avantages : elles provoquent la discussion sur tous ces faits, discussion libre, contradictoire, où se mêlent les opinions et les voix les plus » diverses, discussion immédiate, alors que les souvenirs » sont plus précis et que tout le monde est en garde.

» L. D. »

LES AFFAIRES DE CHANTAGE
DE LILLE

Rien de neuf aujourd'hui en ce qui concerne les affaires de chantage. Les deux juges d'instruction n'ont entendu aucun témoin, et Coyez n'a point encore désigné son avocat. Dans sa dernière affaire, il avait été défendu par Me Chiris.

En ce qui concerne l'affaire du Frère Florian, M. Davaine n'a pas encore rendu l'ordonnance de non-lieu qui ne fait pourtant de doute pour personne. Le Frère Maurice, visiteur du district de Cambrai, qui, comme nous l'avons dit, se trouve en ce moment à la maison de retraite d'Athis-Mons, a été appelé devant M. le juge d'instruction de Corbeil, et a donné les renseignements qu'il possédait, sur les antécédents du Frère Florian.

Plusieurs journaux qualifient Coyez d'ami des Frères, et d'ancien élève de la Monnaie. En réalité, Coyez n'est nullement un produit de l'enseignement libre ; c'est à l'école municipale de la rue de la Deûle, qui n'a rien de clérical, qu'il a terminé son éducation, et ce n'est que postérieurement qu'il a fréquenté le patronage de la Monnaie qui est ouvert aux jeunes gens de la Ville, sans distinction d'écoles publiques ou libres. Loin de nous la pensée de rendre l'école officielle responsable des méfaits de Coyez, qui est un déséquilibré dangereux, mais il serait encore plus injuste de reprocher ses actes aux Frères qui n'ont pas été ses maîtres. Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient.

C'est vraisemblablement, samedi, que Coyez sera confronté avec les frères Capon et c'est probablement M. Delalé qui sera chargé de suivre seul cette affaire.

LA LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES

Il vient de se créer à Lyon une *Ligue des femmes françaises*, qui lance l'appel suivant :

Lyon, 20 septembre 1901.

POUR LA PATRIE ET POUR LA LIBERTÉ

Femmes de France,

Les plus grands périls menacent la Patrie et la liberté. Leurs adversaires se préparent de leur porter, aux élections prochaines, le dernier coup. Il nous faut les défendre.

Nous avons signé des pétitions ; les Chambres n'en ont pas tenu compte. Nous sommes cependant la moitié de la population de la France, et, quand il s'agit de nos consciences et de nos enfants, il semble que cette partie de la France a le droit de se faire entendre. Puisqu'on ne daigne pas nous écouter, il nous reste d'agir.

C'est pour rendre notre action efficace et pour répondre à l'appel jeté vers nous de tous les points de la France, que nous avons constitué cette Ligue.

Son but est de soutenir, aux élections prochaines, avec notre influence, avec notre argent, avec nos sacrifices, les Comités et les candidats qui s'engageront à défendre la propriété, la patrie et la liberté.

Femmes, nous avons le cœur plein de pitié pour la misère des foules et nous voulons qu'on protège les faibles ; mais nous savons qu'on les trompe, qu'on les fait souffrir et qu'on les pervertit avec des chimères : Nous réprouvons le socialisme.

Françaises, nous aimons la France. Il faut qu'elle vive et que son destin ne soit pas confié à ceux qui maudissent la patrie : Nous réclamons des Français pour gouverner la France, et nous réprouvons l'internationalisme.

Par dessus tout, nous réprouvons les sectaires.

Mères, nous prétendons que nos enfants sont à nous, et non pas aux députés et aux ministres, et que c'est à nous de les élever, de veiller sur leur enfance et leur jeunesse, de choisir leurs maîtres et de former leurs âmes : Pour cette tâche sainte — qui est la nôtre — nous réclamons la liberté.

Chrétiennes, nous voulons qu'on respecte notre foi, prêtes à respecter celle des autres ; nous voulons que le Christ — que nous adorons, nous — ne soit pas traité en ennemi, dans nos lois, et dénoncé à la haine des ignorants par les maîtres du pouvoir : Nous réclamons pour notre foi le respect, et pour nos consciences la liberté.

Cette liberté nous ne l'avons pas, si l'Eglise ne la partage ; et notre conscience n'est pas satisfaite, s'il y a autour de nous des consciences opprimées. Nous voulons que toutes les consciences soient libres sur la terre de France : les fonctionnaires et les religieux ont une conscience, et pour eux aussi nous réclamons la liberté.

Arrière les sans-patrie, les socialistes et les sectaires ! Ce sont des malfaiteurs et des tyrans.

Les femmes de France sont pour : la patrie, la propriété, la liberté ; Et elles se lèveront pour les défendre.

— Constitution de la Ligue. — Elle comprend deux degrés :

Premier degré : Font partie du premier degré toutes les Françaises qui s'engageront : 1. A donner au moins un franc pour la caisse des élections législatives de 1902 ; 2. A user de toute leur influence pour faire triompher les candidats décidés à défendre la patrie, la propriété et la liberté.

Second degré : Font partie du second degré celles qui, outre les obligations du premier, s'engagent en outre à recruter vingt nouvelles adhérentes, dont au moins quelques-unes — dix, s'il se peut — pour le second degré.

— Fonctionnement de la Ligue. — La Ligue est placée sous la présidence d'honneur de Mme l'amirale de Curzy-ville, château de Croch-Bréz en Penvenan (Côtes-du-Nord). Elle est dirigée par un Comité siégeant à Lyon et composé de : Mmes Jean Lestra, 15, rue Ste-Hélène, secrétaire ; Ant. Ducreux, 26, quai de l'Archevêque, trésorière ; Emile Bélingard, 25, rue Sala ; Alexis Carrel, 26, quai de l'Archevêché ; Mlle Madeleine Descours, 4, rue des Deux-Maisons ; Mmes Louis Dugas-Maundre, 30, rue Sainte-Hélène ; Marcel Ferrez, 29, Petite-Rue-d'Enfer (Croix-Rousse) ; Edouard Finas, 30, quai de la Charité ; Charles Galle, 15, chemin de Montribloud ; Mlle Louise Grognier, 10, rue de Castries ; Mmes Louis de Longevialle, 6, rue Sainte-Françoise de Monteuno, 11, rue de la Charité ; Augustin Payen-Sabran, 2, place Bellecour ; Mlle Marie Tudelourd, 11, rue Jarente ; Mmes Richard Coslin, 25, rue Sala ; la comtesse de Saint-Laurent, 10, rue de l'Abbaye-d'Ainay ; Eugène Vincent-Flottard, 106, rue Tronchet.

Par les soins de Madame la Secrétaire, des imprimés ou tracts seront envoyés de temps à autre aux chefs de groupes, pour les tenir au courant du mouvement général de la Ligue, et leur faire les autres communications utiles.

Les cotisations devront être envoyées à Madame la Trésorière, qui, par retour du courrier, en accusera réception sur une feuille détachée d'un cahier à souche.

Elles seront centralisées pour être ensuite réparties, par les soins du Comité, sous forme de subsides, à travers toute la France, selon l'intérêt général.

Pour les élections, les candidats ou comités électoraux devront donner la preuve qu'ils n'appartiennent pas à la franc-maçonnerie, et s'engager par écrit à défendre, conformément à notre programme, la patrie, la propriété et la liberté. Sauf ces réserves, nous ne nous inquiéterons pas de leurs opinions politiques.

Mais, par une dernière mesure de prudence, le Comité ne votera les subsides qu'après avoir pris l'avis d'un comité consultatif composé de : MM. Flory, avocat honoraire ; Gabriel Perrin, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier ; Auguste Rivet, avocat à la Cour d'appel ; Ferrand, Saint-Olive, banquier ; Paul Thomassin, ancien notaire.

FAITS DIVERS

Pronostics météorologiques pour novembre

Voici les pronostics météorologiques pour novembre du pronostiqueur Jules Capré :

Du 1er au 10, période variable, calme et brumeuse, comme il convient à un mois de novembre classique, sombre pour le centre et l'ouest de l'Europe. Le régime des vents, en France, est de sud-ouest. A l'est de l'Europe régnent de hautes pressions.

Du 10 ou 20, les hautes pressions passent sur l'ouest et le centre de l'Europe et le vent est de nord-est ; il y a une sorte de compensation inverse de la première décade. Le 10 on peut prévoir une forte dépression sur la Méditerranée occidentale.

Du 20 au 30 revient le régime des vents sud-ouest à nord-ouest sur la France, les Pays-Bas, la Suisse et l'Allemagne ; les dépressions qui l'occasionnent arrivent dès le 21, sur les Iles-Britanniques, la mer du Nord et la Baltique.

Le pronostiqueur prévoit quelques jours particulièrement mouvementés. Ainsi, le 22, tempête de sud-ouest sur la Baltique et l'Allemagne.

Le 24 et le 25, mauvais jours pour l'Europe centrale et occidentale, en particulier pour la France et la Suisse : le 24, le centre de dépression est sur la Côte-d'Or et se transporte rapidement sur Trieste. Le 25, on peut présager un temps orageux avec éclairs, tonnerre et chute de neige sur certains points.

Du 25 au 29 les vents de sud-ouest et de nord-ouest soufflent sur l'Europe occidentale avec pluie et neige.

Finalement le temps se met au froid et prépare leur entrée aux frimas de décembre.

Divorce retentissant

Paris, 31 octobre. — Le Tribunal a prononcé aujourd'hui son jugement dans un divorce retentissant ; les époux en question étaient le duc et la duchesse de Tarente. Mme la duchesse de Tarente, qui est la veuve de l'ancien préfet de police Camescasse, demandait le divorce contre son mari, et il a été prononcé à son profit.

Le divorce a été prononcé *de plano*, avec les attendus suivants : Le duc de Tarente avait envoyé à sa femme, au mois de juin de l'année dernière, un article du *Nouvelliste* de Bordeaux, qui était extrêmement injurieux pour elle.

Il avait accompagné cet envoi d'une lettre disant que, devant la renommée de son épouse, il préférait la quitter et garder ses dettes, plaie d'argent n'étant point mortelle.

Comment vivait le brigand Musolino

Musolino, le brigand Musolino, continue à faire parler de lui dans les journaux italiens.

Chaque jour, ce sont de nouveaux détails sur sa vie aventureuse dans les montagnes d'Aspromonte, sur ses hauts faits contre ses adversaires et les gendarmes, sur sa générosité envers les pauvres, et son dévouement pour les gens qui souffrent. Si cela continue, on va en faire un véritable héros.

Enfin Musolino a son historiographe : c'est un compatriote à lui assez lettré qui a eu l'occasion de l'approcher quelquefois et qui va faire des conférences, je dis, des conférences, sur le bandit à Reggio et plusieurs autres villes d'Italie.

Cet historiographe s'appelle Nocera. Rencontré un jour sur une montagne par Musolino, qui le connaissait, il fut invité bon gré mal gré à suivre le bandit dans sa caverne pour y recevoir ses confidences. Musolino lui dicta sa biographie et lui fit écrire une lettre à la *Tribuna* pour protester contre un article où l'on se plaignait de l'incapacité des agents lancés à la recherche du bandit.

M. Nocera raconte que la caverne, si l'on peut l'appeler ainsi, dans laquelle se tenait le plus souvent caché Musolino avec ses amis, était pour ainsi dire tout. Elle n'était pas meublée luxueusement, mais il n'y manquait rien ; elle était très largement pourvue en victuailles, vins, liqueurs, de toutes sortes et cigares exquis.

Quand Musolino voulait parler avec quelqu'un ou que quelqu'un voulait le voir, les plus grandes précautions étaient prises. Un guide de confiance de Musolino l'accompagnait jusqu'à un demi-kilomètre de distance de l'habitation du bandit et donnait le signal de son arrivée par un vigoureux coup de sifflet ; un autre guide venait ensuite, puis un autre ; enfin, le dernier battait fort des mains pour se faire entendre directement par le chef de la montagne, comme l'appelle M. Nocera. Musolino apparaissait, le sourire sur les lèvres, tendait la main au visiteur, l'embrassait à plusieurs reprises et l'introduisait ensuite dans sa caverne, où il lui offrait une large hospitalité.

Lorsque le gouvernement eut arrêté plusieurs des pourvoyeurs de Musolino, celui-ci vécut plus misérablement jusqu'au jour où les vivres lui étant absolument coupés, il crut nécessaire de descendre de sa montagne pour gagner la côte et traverser l'Adriatique. Mal lui en prit, puisque le hasard le fit tomber entre les mains de deux carabiniers.

DERNIÈRE HEURE

3e Édition *De nos correspondants particuliers et par fil spécial* **3e Édition**

LE CONFLIT FRANCO-TURC

L'escadre rentrée sur rade

Paris, 11 heures 10 soir. — L'« Agence Havas » publie la dépêche suivante, qui devra être expliquée :

« Toulon, 31 octobre. — L'escadre est rentrée ce soir, au grand complet. Tous les navires ont repris leur mouillage respectif dans la soirée. »

La situation à Toulon

Marseille, 31 octobre. — Le *Petit Marseillais* a reçu de son correspondant de Toulon, une dépêche dont voici la partie principale :

Rien n'a transpiré des communications apportées par le contre-torpilleur « Alfonse », arrivé sur rade de Toulon, à midi, dépêché par le vice-amiral de Maigret, auprès du contre-amiral Besson, commandant la division de réserve de la Méditerranée, pas plus que des prétendues instructions relatives à une démonstration navale dans les eaux turques. Ce qu'on ignore pas, c'est qu'une division de la force navale est toujours prête à appareiller au premier signal. Pour l'instant, le « Charles Martel », étant aux bassins, c'est le « Pothuau », portant pavillon du contre-amiral Guillard, qui, avec sa division, se trouve désigné pour prendre la mer au premier ordre du Gouvernement.

La dépêche donne également des détails sur les exercices de tir qui ont continué durant toute la journée au large. La flotte navale avait mouillé la nuit dernière en vue de la Ciotat. Ce matin, le commandant en chef, le vice-amiral de Maigret, télégraphiait, au vice-amiral de Beaumont, préfet maritime, d'inviter le croiseur du *Chayla*, qui se trouvait au golfe Juan, à rallier aux Salins d'Hyères, où devait se rendre le gros de l'escadre.

Les exercices de tir, au sud de l'île du Levant, étaient entrepris avec beaucoup de réussite, tandis que les autres torpilleurs, *Dunois*, *Hallebarde*, *Pique* et le torpilleur *Flibustier* partaient pour l'escale de pilotage sur le littoral ouest.

Cette après-midi, à quatre heures, le sémaphore signalait d'avoir à préparer chacun des coffres affectés aux navires de l'escadre.

Enfin, ce soir, à sept heures l'escadre active rentrait sur rade, ayant terminé ses exercices de 48 heures. L'amiral, comme on le voit, a renoncé à évoluer devant Marseille.

Les intentions du Sultan

Paris, 1 heure 15 matin. — Les dépêches, parvenues, hier soir, de Constantinople, annonçaient déjà que Munir Bey, enfin désabusé et apeuré, s'employait maintenant et très activement, à faire donner satisfaction à la France.

L'opinion des journaux parisiens de vendredi matin

Paris, 31 octobre. — Le *Journal* de demain, dit au sujet du conflit franco-turc :

Les menaces d'une action énergique de la France et elle suffit pour amener le Sultan à résipiscence ; on l'ignore. Un seul fait est certain, c'est que la division de l'amiral Guillard, qui devait effectuer la manifestation navale, est rentrée, hier soir, à Toulon, avec les autres navires de l'escadre de la Méditerranée.

Voici ce que dit le *Figaro* de demain :

Notre correspondant de Toulon, nous annonçant que, ce soir, l'escadre est rentrée tout entière, ajoute qu'une division légère, sous les ordres du contre-amiral Guillard, est prête à partir au premier signal. Malgré le secret imposé de toutes parts, nous croyons que le Gouvernement fera savoir bientôt par une volonté énergique : nous persistons à croire que le départ de la division navale est imminent.

LES MINEURS

COMMENT PROCÉDERA LE COMITÉ FÉDÉRAL

Paris, 31 octobre. — On sait que le Comité fédéral des mineurs, après avoir subordonné sa décision suprême à la réponse de M. Waldeck-Rousseau, a décidé de procéder de la façon suivante :

Son secrétaire, le citoyen Cotte a la charge de communiquer aux délégués des différents centres, la réponse du Président du Conseil ; dès qu'il l'aura reçue, il doit, de plus joindre à cette communication son avis personnel, en indiquant, suivant que la lettre du ministre est ou non favorable, s'il y a lieu ou non de déclarer la grève générale ; puis, chaque délégué après avoir saisi le conseil syndical de la réponse ministérielle, doit transmettre, au citoyen Cotte, l'avis exprimé par les différents conseils syndicaux. Sur quoi, le citoyen Cotte, colligeant ces différents avis, a la charge de prononcer, dans un délai minimum de cinq jours, la déclaration de la grève générale.

LA RÉPONSE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Carmaux, 31 octobre. — La réponse du président du Conseil vient d'être communiquée, par M. Cotte, au délégué, M. Joucaviel. Cette réponse ne satisfait pas les destinataires qui trouvent qu'elle ressemble à la précédente, et ne précise rien. Le président du Conseil ne répond pas, dit-on, aux questions posées, d'où M. Joucaviel conclut qu'il sera difficile de calmer l'effervescence et le mécontentement des mineurs. Les délégués de la Fédération du sud se réuniront à Carmaux, demain, pour délibérer sur cette réponse.

LES MESURES DE PRÉCAUTION

Montpellier, 31 octobre. — Le chef de gare de Montpellier a reçu des instructions pour tenir constamment un train prêt à embarquer des troupes désignées pour se rendre, le cas échéant, dans les centres de mineurs où la grève serait déclarée.

DÉCLARATIONS VOTÉES PAR LE COMITÉ GÉNÉRAL DU PARTI SOCIALISTE

Paris, 31 octobre. — Dans sa dernière séance, présidée par le citoyen Hermelins, délégué de la fédération des travailleurs socialistes de France, après discussion sur les résolutions prises par la fédération des mineurs dans le cas où les pouvoirs publics ne lui donneraient pas satisfaction, le comité général du parti socialiste, à l'unanimité de ses membres présents, a voté les déclarations suivantes :

« Le Comité général déclare se solidariser avec la Fédération des mineurs de France, et être prêt à lui apporter son concours dans toutes ses revendications. Le Comité général décide, en outre, que, dans le cas où la grève générale des mineurs serait déclarée, son secrétaire sera chargé de le convoquer d'urgence en réunion plénière.

Le secrétaire : Aristide BRIAND.

UN FOU QUI MENACE DE TUER LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, 31 octobre. — Depuis plusieurs jours, M. Waldeck-Rousseau, Président du conseil, recevait des lettres de menaces anonymes. On lui déclarait, notamment, qu'on l'attendrait sur la place Beauvau, pour l'attaquer. Une surveillance fut organisée aux abords du ministère de l'Intérieur. Les agents de la brigade des recherches mirent, hier, en état d'arrestation, un individu, assez correctement vêtu, dont les allures leur parurent suspectes. Cet individu, conduit au commissariat de police, donna des signes d'aliénation mentale. Il prétendit qu'il était décidé à tuer le Président du conseil. Fouillé, il a été trouvé porteur d'un revolver chargé. On n'a pu encore établir son identité. M. Quino, commissaire de police, l'a envoyé à l'infirmerie spéciale du dépôt.

CONTRE LES CONGRÉGATIONS

Paris, 31 octobre. — Le comité général du parti socialiste avait organisé, ce soir, un meeting salle Chayne, en vue des demandes d'autorisation de la part des congrégations, qui seront prochainement soumises au Conseil municipal. Son but était de peser sur les résolutions que les membres de ce Conseil auront à prendre. Successivement, les députés Viviani et Allemane ont récidité les attaques habituelles contre l'Eglise et les associations religieuses. M. Allemane a préconisé le projet d'une pétition qui serait soumise à tous les francs-maçons et à tous les socialistes, et dénonçant le péril du monstre à trois têtes : cléricalisme, capitalisme et militarisme.

Comme on pense, des hurlements de : Vive la Sociale ! A bas la calotte ! A bas l'armée ! ont souligné ces paroles. M. Paris, conseiller municipal, a dit, à son tour, que c'est aux Frères des écoles chrétiennes qu'il faut surtout faire la guerre. Son Conseil, en le fait, a, par avance, été mis en pratique par les socialistes de Lille. La réunion s'est terminée aux cris de : Vive la Sociale, après le vote d'un ordre du jour, donnant mandat, aux conseillers municipaux socialistes et républicains, (*sic*), de refuser toute demande d'autorisation, et invitant les députés socialistes à déposer à nouveau sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à désaffecter le Sacré-Cœur.

LES SCANDALES DE LA PRÉFECTURE DE LYON

Lyon, 31 octobre. — Le juge d'instruction vient de rendre une ordonnance de renvoi, devant la Chambre des mises en accusation, de l'inculpé Meyer, ce chef de division de la préfecture du Rhône, arrêté, comme on sait, à la suite de la découverte d'un appareil téléphonique qu'il avait clandestinement installé dans le Cabinet du Préfet, afin de pouvoir surprendre toutes ses conversations.

M. Meyer était également inculpé de malversations diverses en dehors des faits d'improbité que l'instruction a dû laisser de côté, comme insuffisamment caractérisés, au point de vue pénal, ou couverts par la prescription. Elle a relevé contre Meyer la charge d'avoir touché, dans la seule affaire de l'Hôtel de Police, un pot de vin de 71.000 francs.

SUICIDE A LA DYNAMITE

Reims, 31 octobre. — Dominique Rémy Carder, à Tincourt, près d'Epernay vient de se suicider en se plaçant, dans la bouche, une cartouche de dynamite. La tête du malheureux était entièrement fracassée. Des fragments du crâne et de matière cervicale gisaient partout. Il laisse deux enfants.

UNE INSTITUTRICE QUI SE BARRICADE

Payonne, 31 octobre. — L'institutrice du quartier d'Esnauz, à Saint-Etienne-de-Bigorre, ayant été changée de poste, refusa de partir d'Esnauz. Quand sa remplaçante se présenta, elle se barricada dans l'école, et, pendant deux jours, en guise de réponse aux invitations qui lui étaient faites de céder la place, elle déversa, sur la nouvelle institutrice et sur les autorités qui requéraient l'ouverture des portes, le contenu d'un vase intime. Deux conseillers municipaux, un conseiller d'arrondissement, le maire, puis le commissaire spécial de Saint-Jean-de-Pied-de-Port, flanqués de plusieurs gendarmes tentèrent en vain de parlementer avec l'institutrice récalcitrante. Il fallut que le sous-préfet de Mauléon, ordonnât d'envahir l'immeuble de tous les côtés à la fois, et l'héroïne, capturée avec le chandelier dont elle s'était armée pour lutter jusqu'au bout, partit prisonnière pour Saint-Jean-de-Pied-de-Porc.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU PAPE

Rome, 31 octobre. — On dément à nouveau, toutes les nouvelles répandues sur le mauvais état de santé du Saint-Père. Léon XIII a reçu, aujourd'hui, les prélats de Curie et les cardinaux Rampolla, Morini et Pierrotti. Ce soir, à six heures, il a dit le Rosaire, avec Mgr Algéni.

LE VATICAN ET LES PAYS-BAS